



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2016-2020

Procès-verbal n° 4

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 19 décembre 2016 à 19h30
Salle de spectacle, à Savagnier

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.11.2016 ;
3. Communications de la présidente ;
4. Augmentation de la dotation en personnel de 0.2 EPT pour l'économat scolaire et de 0.7 EPT de secrétariat pour le CSVR ;
5. Augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT ;
6. Réévaluation du patrimoine administratif ;
7. Budget 2017 ;
8. Plan financier et des tâches 2018-2022 ;
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
10. Réponse au postulat PO13.002 « Agenda 21 » ;
11. Demande de délai pour la réponse au postulat PO15.008 « Analyse de la situation de la jeunesse à Val-de-Ruz » ;
12. Motions et propositions ;
13. Résolutions, interpellations et questions ;
14. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par la présidente :

Mme Christine Ammann Tschopp (ci-après « la présidente ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Savagnier. Elle remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Majorité simple : 20 voix

Membres excusés : 1

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

Est excusé : M. Filip Hon (PLR).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.11.2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la présidente

Sont rapportés ci-dessous et dans leur intégralité les propos liminaires de la présidente.

« Nous voici cette année à la saison des budgets et force est de constater qu'elle a été jusque là tempétueuse. Les budgets cantonaux et communaux ont rempli les pages des journaux et à juste titre. Le budget de l'Etat pour 2017 est largement déficitaire et a été adopté de justesse jeudi passé à minuit. Quant à la Commune de Bevaix, elle a même fini par refuser le sien.

Le budget est un acte fondamentalement politique des collectivités. C'est là que la vision que chacun d'entre nous a de l'avenir de Val-de-Ruz peut s'incarner. Que voulons-nous faire de notre Commune ? Comment la conduirons-nous vers une région tournée vers l'avenir, tout en restant préservée et où il fait bon vivre ?

Et ceci bien que pour 2017 viennent s'ajouter une baisse de la conjoncture ainsi que des diminutions de taux d'imposition qui ont un impact important sur nos recettes tandis que la péréquation nous joue des mauvais tours.

L'ordre du jour de notre séance étant chargé, nous allons donc nous y attaquer sans tarder. »

4. Augmentation de la dotation en personnel de 0.2 EPT pour l'économat scolaire et de 0.7 EPT de secrétariat pour le CSVR

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances s'est réunie le 30 novembre 2016, en présence du Conseil communal. Nous avons examiné ce rapport et obtenu les réponses à nos questions.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

En 2013, suite à la décision du canton de livrer le matériel scolaire dans un lieu unique pour chaque cercle scolaire, un poste de responsable de l'économat a été créé à hauteur de 0,4 équivalent plein temps (EPT), soit 30% dévolus à l'économat scolaire et 10% pour les tâches d'économat communal. Après trois années d'activité, il apparaît que les tâches liées à ce poste ont été sous-estimées et qu'il y a lieu de l'augmenter de 0,2 EPT. Le traitement annuel brut, y compris les charges sociales, se monte à CHF 16'408.95.

Ce rapport traite également d'une augmentation de la dotation en personnel de 0,7 EPT pour le secrétariat du CSVR. Un système de contrôle plus efficient a été mis sur pied concernant le suivi du budget de l'enseignement et notes de frais fourni par les enseignants. La médecine scolaire nécessite plus d'heures administratives par le contrôle et les rappels des certificats médicaux demandés aux élèves.

D'autre part, les épreuves du cycle 3 et l'établissement des horaires individualisés des élèves ont également des retombées sur le taux d'occupation du secrétariat. Le Conseil communal propose d'augmenter le taux d'activité de la collaboratrice administrative de 0,2 EPT et d'engager un ou une secrétaire à 0,5 EPT. Le traitement annuel brut de 0,7 EPT, y compris les charges sociales, s'élève à CHF 56'914.55.

Ces nouvelles dotations en personnel ont été prévues dans le budget 2017 et seront équilibrées par un prélèvement aux réserves.

Au vu des éléments évoqués, la Commission suivra la proposition du Conseil communal et vous suggère d'en faire de même. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) lit le rapport du groupe UDC.

« Dans le souci d'une approche générale des finances communales, le groupe UDC veut rester fidèle aux principes suivants.

Faire établir des outils de gestion correspondant aux réelles possibilités financières de la Commune et mettre en œuvre une politique de transparence quant à l'emploi des deniers publics, soit :

- faire établir un constat détaillé des charges communales notamment :
 - l'analyse de chaque fonction par l'établissement ou la relecture de cahiers des charges de chaque employé ;
 - l'analyse de tous les mandats externes (économique, juridique, sociaux) en veillant à la mise en place régulière d'appels d'offres garantissant ainsi une saine concurrence.
- veiller à ce que l'appareil administratif communal reste modeste et performant avec le principe de faire appel systématiquement à des mandataires externes garants d'une souplesse économique indispensable et susceptibles de s'adapter à la baisse continue du niveau des salaires dans l'économie de marché actuelle.

Ce travail d'analyse devra être effectif avant toutes demandes d'augmentation d'impôts.

Le contenu du postulat qui sera déposé plus loin ainsi que toutes les démarches faites ultérieurement iront dans ce sens, ceci dans un esprit constructif avec, nous l'espérons, la collaboration de tous. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Claude Cerini (PS) rapporte la position du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal de son rapport et en a pris connaissance avec intérêt.

Il n'y a pas un jour qui passe sans son lot d'informations sur les budgets 2017 du canton, de la Confédération ou d'autres communes du canton et ils ne sont pas bons !

Il est donc pour nous difficile d'accepter, sans une analyse détaillée, une augmentation de charges pour 2017 sachant que notre budget pour 2017 est compliqué !

Par contre, il est pour nous important que la Commune continue d'offrir un travail de qualité, proposer, sans luxe, des prestations à la hauteur des attentes légitimes des concitoyennes et concitoyens. Au vu du rapport, nous comprenons que ces prestations ne peuvent être assurées sans augmentation d'EPT. Nous demandons par contre au Conseil communal d'appliquer une rigueur exemplaire dans la gestion des ressources.

En prenant en compte ces quelques remarques, le groupe PS soutiendra l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.2 EPT pour l'économat et de 0.7 EPT de secrétariat pour le CSVR. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil Communal concernant la demande d'augmentation en personnel pour l'économat scolaire et le secrétariat du CSVR.

Compte tenu de l'agrandissement du CSVR ainsi que de l'augmentation des tâches administratives liées aux réformes de l'école, notre groupe ne peut que soutenir la demande du Conseil communal.

La situation actuelle, telle que décrite dans le rapport, ne peut en aucun cas persister durablement vu le dépassement constant des heures des différents collaborateurs mentionnés. Le bon fonctionnement du secrétariat du CSVR ainsi que de l'économat est important pour toute l'organisation de l'école obligatoire, ce qui est essentiel aux yeux de notre groupe. La réflexion qui a été menée afin de pouvoir transférer les charges sur le personnel administratif nous semble importante et pertinente.

Notre groupe regrette, à l'image du Conseil Communal, la décision des médecins du centre médical de Fontainemelon de ne pas poursuivre leur activité de suivi des élèves. Nous espérons que la solution de remplacement sera satisfaisante.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport et nous accepterons l'arrêté y relatif. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Lors de l'examen de ce rapport, le groupe PLR-PDC s'est interrogé quant à l'augmentation de la dotation en personnel, au vu de la situation budgétaire actuelle, bien que le plan financier des tâches 2016 en faisait déjà mention.

Nous devons nous rendre à l'évidence, la réforme scolaire et le nombre croissant d'élèves dans notre Commune a des conséquences non négligeables quant au fonctionnement de l'économat et de l'administration.

Le Conseil communal propose d'augmenter la dotation en personnel de 0,2 EPT pour l'économat. Lors de la création du poste, il était difficile d'estimer à sa juste valeur le temps de travail nécessaire au contrôle et à la distribution du matériel dans les différents collèges.

Est-ce que cette augmentation de poste de l'économat aura une incidence en ce qui concerne la décharge administrative des enseignants liée à la gestion du matériel ?



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Au sein de l'administration, l'augmentation de poste est justifiée par l'accumulation d'heures supplémentaires dues aux tâches administratives toujours plus importantes.

Dans le but de décharger l'administration, est-il envisageable de disposer d'un logiciel comptable permettant aux enseignants de remplir directement les décomptes liés à leurs activités ?

Pour le bon fonctionnement de notre cercle scolaire, le groupe PLR-PDC, dans sa majorité, acceptera l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 0,2 EPT pour l'économat et de 0,7 EPT pour le CSVR. Néanmoins, nous demandons au Conseil communal de rester attentif à éviter au maximum toute augmentation du personnel. »

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) remercie les membres du Conseil général de l'accueil réservé au rapport. Effectivement, le Conseil communal s'est posé la question de la pertinence d'augmenter les postes en cette période de conjoncture difficile. Les besoins ne correspondent pas toujours à la réalité des montants financiers à disposition. La question de l'école est en effet une tâche confiée aux communes ou aux syndicats intercommunaux mais sur laquelle il y a relativement peu de prise.

Elle ajoute que la population de Val-de-Ruz est composée d'un nombre important de familles, avec près de 25% de 0-20 ans, qui ont une influence sur les besoins de l'école. Les élèves doivent obligatoirement être pris en charge et les tâches liées à l'éducation doivent être réalisées. Elle rappelle aux membres présents que le Conseil communal avait présenté, en 2013, un rapport de réorganisation de l'école à la suite de la découverte d'un trou financier dans ce domaine. Depuis lors, il a fallu mettre en place un système de contrôle interne et un certain nombre de solutions pour éviter de se retrouver dans une mauvaise situation.

Un logiciel comptable pour les enseignants serait une bonne idée. Néanmoins, l'école possède déjà des procédures claires que ces derniers suivent et un contrôle est tout de même nécessaire malgré les outils existants. Un logiciel ne diminuerait pas suffisamment la charge de travail de l'administration.

Au niveau cantonal, les éléments financiers ne sont pas complètement identiques. Mme Anne-Christine Pellissier (CC) travaille afin que tous les cercles scolaires mettent les mêmes coûts dans les mêmes comptes. Actuellement, Val-de-Ruz se situe en dessous de la moyenne cantonale, d'environ CHF 70, pour la prise en charge d'un élève. Elle est d'avis que les besoins en personnel de la Commune ne sont pas largement supérieurs à ce qui se fait ailleurs.

Pour conclure, elle appuie le fait que l'école a besoin de postes administratifs et de l'économat. La situation actuelle peut difficilement perdurer. La démission des médecins est un réel regret sans rapport avec la médecine scolaire ou les liens entre la Commune et le CSVR. Il s'agit d'un changement de paradigme au niveau cantonal où les dépistages systématiques de tous les élèves ne seront plus effectués mais remplacés par de la promotion de la santé. Les médecins qui travaillaient depuis longtemps au service de la Commune ne se retrouvent pas dans cette nouvelle manière de faire, qui, pour eux, sort de leurs compétences de généralistes.

Vote de prise en considération : l'arrêté est pris en considération par 34 voix contre 5.

Décision : l'arrêté est approuvé par 32 voix contre 5 et 2 abstentions.

5. Augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT

M. Thierry Beausire (PLR) fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances (CGF) a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à l'augmentation de personnel de 0.7 EPT pour la gérance du patrimoine.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Lors de la séance de la CGF du 30 novembre 2016, le Conseil communal nous a fait part de son intention de voir la Commune de Val-de-Ruz continuer le processus d'intégration de toute la gestion du patrimoine au sein de la Commune, conformément à ce qui avait été décidé en 2014. Dans ce cadre-là, cette demande a pour but d'internaliser, au 1^{er} janvier 2017, tous les mandats de gérance qui étaient auparavant effectués par des prestataires externes.

Le Conseil communal a précisé que cette demande avait pour but de rationaliser le service en question et de disposer d'une vue d'ensemble sur le patrimoine. La situation actuelle, où une partie du patrimoine est gérée par la Commune et une autre par des prestataires externes, n'est pas satisfaisante et ne permet pas d'avoir une gestion optimale de celui-ci.

Le Conseil communal est conscient de la situation financière difficile de la Commune, mais il a confirmé à la CGF que l'impact financier de cette demande devrait être nul du fait de l'économie des coûts effectifs des mandats de gérance externes et des soldes EPT disponibles.

Cette augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT devant rationaliser la gestion du patrimoine sans péjorer la situation financière de la Commune, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité des membres présents. Dans un souci d'efficacité, la CGF a recommandé vivement au Conseil communal de recruter à l'interne et souhaite également qu'une réflexion sur le regroupement des pourcentages du temps de travail soit menée. »

M. Marcel Carrard (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PDC-PLR a pris connaissance du rapport très complet concernant l'augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 équivalent plein temps (EPT).

En préambule, notre groupe est inquiet de voir l'augmentation du personnel administratif de notre Commune. Actuellement, dans la Commune nous avons un effectif de 140 EPT et, sans les apprentis, cela représente 129 EPT.

Le conseiller communal en charge des ressources humaines nous a expliqué qu'en comparaison avec d'autres communes neuchâteloises, le rapport EPT par 100 habitants est plus que modeste et très en dessous des communes de taille presque similaires comme le Locle ou le Val-de-Travers.

Pour revenir à la demande de dotation, nous avons décidé d'internaliser la gérance des immeubles et donc le Conseil communal poursuit l'intégration de la gestion de nos immeubles.

Après la première phase d'internalisation et de formation de nos employés, il est fort de constater que la charge de travail est importante et que l'utilisation d'un logiciel de gestion nécessite une importante saisie de données.

Avec la reprise de la gestion des 151 objets gérés par les gérances Naef et Littoral gérance, il y aura une charge importante de ce service au début janvier 2017.

Il est donc demandé de compléter l'équipe de quatre personnes dont trois ont suivi des formations en gestion administrative et technique des immeubles.

La nouvelle personne devrait avoir de l'expérience afin d'encadrer les nouveaux formés.

Certains membres de notre groupe suggèrent de mieux organiser le service afin de répartir les tâches sur moins de personnes en augmentant leur taux d'occupation.

En effet, le poste de 1.3 EPT est réparti sur quatre personnes auquel sera ajouté la nouvelle personne engagée ainsi qu'un placement proposé par l'insertion socio-professionnelle.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Multiplcité ne veut pas toujours dire efficacité.

Le coût de cet engagement sera en partie compensé par les frais de gérance en diminution soit près de CHF 20'000 et la diminution du taux d'occupation du responsable du service qui passe à 90% et de celui de l'architecte qui a souhaité travailler à 80%.

Le groupe PDC-PLR dans sa grande majorité acceptera cette demande de personnel additionnel. »

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Nous sommes aujourd'hui appelés à faire un choix stratégique. Soit nous continuons à donner mandat à des gérances externes pour gérer nos bâtiments, soit nous garantissons à l'interne de la Commune un service de régie immobilière capable de répondre à ses responsabilités.

Quelle que soit la solution retenue, nous nous devons de fournir aux locataires un service efficace et professionnel.

La solution proposée par le Conseil communal en 2014 et celle qu'il nous propose aujourd'hui va dans le sens de professionnaliser en interne la gérance des bâtiments, avec pour avantages une meilleure maîtrise de notre parc immobilier, un traitement équitable de tous les locataires d'appartements ou de biens communaux et une meilleure connaissance du personnel affecté aux immeubles.

L'avantage d'un service de gérance interne réside également dans les échanges entre services communaux, en l'occurrence entre l'équipe de gérance et l'équipe de sports, loisirs et culture.

Au niveau financier, il n'est pas certain qu'un service internalisé soit à court terme moins cher. A long terme par contre, on garantit une meilleure connaissance du terrain, un traitement équitable des dossiers et une maîtrise du sujet.

Les avantages d'un tel service nous semblent convaincants, aussi, nous voterons en faveur de l'augmentation de la dotation de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT. »

M. Alain Collioud (Les Verts) fait part du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT. Cette demande faisant suite à une décision de notre Conseil communal en 2014 visant au rapatriement de notre service de gérance évitant un mandat externe. Nous saluons le travail important fait par notre Commune pour améliorer ce service et espérons que nos locataires trouveront un renforcement de la qualité des services. Cette démarche devrait également permettre d'avoir une meilleure vision de l'état de nos bâtiments communaux et à terme, de mieux gérer le retard.

Le groupe des Verts acceptera cette augmentation. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) rapporte la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC prend à nouveau position comme au point précédent et ne souhaite pas relire le même rapport. Néanmoins, il souhaite rappeler certains points importants :

- *Veiller à ce que l'appareil administratif communal reste modeste et performant avec le principe de faire appel systématiquement à des mandataires externes garants d'une souplesse économique indispensable et susceptible de s'adapter à la baisse continue du niveau des salaires dans l'économie de marché actuel.*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le groupe UDC était absent en 2014 lorsqu'une autre voie avait été choisie, c'est pour cette raison que nous pouvons effectivement être contre cette augmentation de personnel. Nous resterons attentifs à l'évolution de ce problème-là. »

M. François Cuche (CC) remercie les membres du Conseil général de l'accueil réservé à cet arrêté qui s'inscrit dans la continuité de 2014. Il confirme la volonté de passer d'abord en recrutement interne. Il s'agit d'ailleurs de la première étape par laquelle la Commune passe dans le cadre de la soumission d'un poste.

Au sujet du regroupement des forces, il rappelle que dans le cadre de cette unité administrative, un travail en parallèle avec l'entité des sports, loisirs, culture et promotion régionale est réalisé, ce qui permet une polyvalence et des réponses aux usagers par tous les collaborateurs du service.

Il relève une remarque de Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS), qui a parlé d'un besoin de renforcement du service clientèle. Effectivement, il trouve ce point également important et confirme qu'avec plus de forces ce suivi pourra être réalisé. De plus, l'état des bâtiments est un point qui intéresse le Conseil communal, désormais en prise directe pour la gestion des immeubles, la visite ainsi que la remise des appartements. L'unité administrative sera à terme nettement plus efficiente, notamment lorsque la Commune aura des crédits-cadres pour remettre en état le patrimoine financier. Elle saura où sont les priorités car il y aura eu des visites.

Pour répondre à M. Jean-Luc Pieren (UDC), il dit que dans le cadre de l'analyse du poids de l'administration, la Commune de Val-de-Ruz est relativement correcte par rapport aux autres administrations de même taille ou de taille inférieure. Il s'agit, pour cette dernière, d'un élément important pour le fonctionnement de l'administration.

Vote entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 5.

Décision : l'arrêté est approuvé par 31 voix contre 5 et 3 abstentions.

6. Réévaluation du patrimoine administratif

M. André Soguel (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Le Conseil communal nous a sollicités le 7 septembre 2016 afin de nous informer des difficultés financières rencontrées autant au niveau de l'année en cours que pour l'élaboration du budget 2017. C'est lors de cette séance que nous avons évoqué la piste de la réévaluation du patrimoine et de ses effets. Nous tenons à remercier le Conseil communal de nous avoir bien informés de la situation et des enjeux, ce qui nous a permis de lui indiquer notre vision et notre soutien pour les démarches entreprises. Cette première étape de réévaluation concerne uniquement les bâtiments d'utilité publique et les forêts.

La méthode d'évaluation prudente utilisée par le Conseil communal en réduisant le taux de revalorisation pour certains bâtiments nous a convaincus. Nous devrions ainsi éviter une surévaluation. L'exercice se solde par une augmentation de CHF 80'000'000 de nos actifs, ce qui permet par des écritures comptables d'alimenter des réserves au bilan.

Comme indiqué dans le rapport, une réévaluation est effectuée pour une durée de 20 ans. C'est pourquoi, la réserve d'amortissement qui figure au bilan pour la somme de plus de CHF 37'000'000 sera chaque année ponctionnée de CHF 1'874'000 pour couvrir les amortissements correspondants.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Cet exercice comptable permet aussi de provisionner de manière immédiate notre part au plan de recapitalisation de Prévoyance.ne, soit la somme totale de CHF 12'461'700.

Le solde peut ainsi être affecté à une réserve dite de politique conjoncturelle. Celle-ci pourra être sollicitée en cas de baisse des rentrées fiscales, de charges non prévisibles par exemple. C'est donc bien ce cas de figure que nous appliquons avec le budget 2017.

Notre Commission a aussi pris connaissance du rapport de la fiduciaire et prend acte que celle-ci nous relate toute la méthodologie utilisée, qu'elle a vérifié des montants sur la base d'un échantillon et qu'il n'y a apparemment pas d'erreurs. Les opérations effectuées ne sont pas un audit et ne permettent pas d'assurer l'exactitude de la réévaluation au 1^{er} janvier 2017.

La Commission de gestion et des finances approuve et soutien la démarche engagée par notre Conseil communal qui ainsi applique de manière active les normes comptables MCH2. »

M. Pierre Studer (PS) fait part du rapport du groupe PS.

« Le Conseil communal nous adresse un rapport qu'il est important de mettre en lien avec le budget 2017 de notre Commune.

Cette réévaluation doit permettre d'embellir les chiffres de notre bilan en constituant une réserve latente, réserve qui augmente d'autant notre fortune. En recalculant la valeur de ce patrimoine administratif, pour la plupart des bâtiments sur la base du 70% de la valeur à neuf, la valeur intrinsèque de nos bâtiments au bilan est certainement plus correcte qu'elle ne l'était jusqu'à présent, mais, comme il s'agit du patrimoine administratif, il faut rappeler que ce sont des bâtiments dont nous ne pouvons pas nous passer.

Cet artifice nous permet de continuer d'investir en 2017 comme par le passé. Il est important de souligner que nous saluons la volonté d'entreprendre une démarche anticyclique en poursuivant une politique d'investissement conséquente alors que bien des indicateurs virent au rouge. C'est même courageux, car à l'heure actuelle, personne ne peut dire avec précision quand prendra fin la période des vaches maigres dans notre canton.

Le Conseil communal nous explique les bienfaits de cette réévaluation qui nous permet d'éponger notre déficit en constituant une « réserve de politique conjoncturelle », réserve qui sera déjà passablement sollicitée la première année de sa création.

Cette opération nous évite une hausse d'impôts : si c'est vrai pour 2017, cette opération ne pourra pas se répéter. Elle laisse présager d'autres difficultés à partir de 2018, si par malheur les conditions cadres fixées par l'Etat ne devaient pas s'améliorer, notamment en ce qui concerne les calculs liés à la péréquation financière. A ce propos, le groupe PS demande que le Conseil communal ne ménage pas ses efforts lors de la révision de ce mécanisme, car si la situation actuelle devait perdurer, la hausse d'impôts sera à moyen terme inéluctable.

Ceci étant dit, le groupe PS prend ce rapport en considération et remercie le Conseil communal pour le travail effectué. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) rapporte la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC va déposer un postulat au point 6, à propos de la méthode utilisée qui est ambiguë. Selon la loi sur la police des bâtiments, les missions de l'ECAP sont détournées. L'évaluation faite sur cette institution correspond à une valeur intrinsèque de ce point fort inventé.

Selon l'article 14 de la LAB, sont exclus de l'assurance, donc de l'estimation, notamment :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- a) la valeur du sol ;
- b) la valeur des ouvrages spéciaux de consolidation au dessous du sol (...);
- c) terrassement, fondations, canalisations ;
- d) aménagements extérieurs ;
- e) les avantages résultant de la situation du bâtiment.

La valeur de rendement, qui doit être recherchée lors de chaque évaluation, est inexistante. Cette méthode ne peut pas être fiable, nous ne pouvons pas nous fixer sur une évaluation qui ne prend pas en compte l'ensemble du bien immobilier. De ce fait, une évaluation autre doit être mise en place et le groupe UDC propose de suivre la ligne de l'estimation cadastrale, qui elle s'est efforcée à l'époque de suivre cette ligne d'estimation de rendement. Pour des bâtiments particuliers, nous proposons des expertises ciblées.

La méthode utilisée est « n'importe quoi » ; nous pourrions prendre un objet n'ayant rien à voir avec un immeuble et mettre un coefficient pour arriver à ce à quoi l'on veut arriver, c'est-à-dire avoir suffisamment de capital de réserve. Nous ne pouvons pas procéder de cette manière ; il faut une estimation fiable et savoir quel est ce patrimoine immobilier sur lequel nous devons nous appuyer.

Le groupe UDC s'oppose à cette réévaluation du patrimoine financier. »

M. André Soguel (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Tout d'abord nous tenons à remercier le Conseil communal pour la qualité de ce rapport d'information.

L'introduction du MCH2 et de la loi sur les finances de l'Etat et des communes nous obligent à présenter nos biens communaux à leur valeur réelle au bilan. La règle initiale de prendre le 70% de la valeur ECAP a été assouplie cet été par le Conseil d'Etat. Ainsi, nous approuvons la méthode du Conseil communal qui, pour certains objets, a réduit le taux de revalorisation pour cause de futurs investissements de mise en état.

Le bénéfice technique ainsi réalisé de 80 millions est clairement affecté et nous en approuvons l'attribution.

Au sujet de la réserve de politique conjoncturelle ainsi créée à hauteur de CHF 32'000'000, nous pouvons l'utiliser en cas d'événements non prévisibles. C'est pourquoi, nous soutenons la démarche du Conseil communal qui, dans le cadre pour le moins difficile du budget 2017, avec toutes les incertitudes actuelles, équilibre celui-ci avec un très important prélèvement à la réserve conjoncturelle.

Cependant, nous devons souligner le déficit opérationnel de plus de CHF 4'800'000 pour le budget 2017 et nous ne sommes pas favorables à futur à des prélèvements qui permettraient d'équilibrer le compte de fonctionnement. »

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information sur la réévaluation du patrimoine administratif communal.

Il salue l'important effort déployé par le Conseil communal et son administration pour produire cette évaluation. A travers la constitution d'une réserve conjoncturelle, il reconnaît également le sens de l'anticipation de nos Autorités dans le contexte financier délicat que traverse notre Commune, et sur lequel nous reviendrons plus en détail au point suivant de l'ordre du jour. »

M. Cédric Cuanillon (CC) remercie les membres présents et indique qu'il s'agit d'un rapport d'information et d'une méthodologie comptable définie par des articles de lois mis en application.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Cette valorisation n'est pas un exercice visant à combler le déficit 2017, mais correspond aux normes comptables qui doivent être appliquées. Le fait de faire figurer des biens à leur juste valeur au bilan est quelque chose que la Commune devait faire jusqu'au 1^{er} janvier 2017 ou éventuellement au 1^{er} janvier 2018 car l'Etat a repoussé l'introduction du MCH2.

Il répète qu'il s'agit du patrimoine administratif, utilisé par la Commune et pour l'usage quotidien des citoyens. Ces bâtiments n'ont aucun rendement en tant que tel, aucun loyer ne rentre sur ces derniers et il n'existe aucune possibilité d'en faire une conversion financière.

La Commune a déjà eu à refaire tout l'inventaire de ses bâtiments et s'assurer de la valeur des comptes. Actuellement, la Commune de Val-de-Ruz travaille sur un simple tableau Excel. Prochainement sera installé un module spécifique de notre logiciel ERP qui permettra une meilleure sécurisation des données.

Il rappelle que les règles de base sont définies par la loi sur les finances de l'Etat et des communes. C'est le Conseil d'Etat qui avait validé le principe de valorisation à 70% de la valeur ECAP, mesure adoucie depuis.

Dès lors, la Commune a choisi de revaloriser certains bâtiments à 65% de la valeur ECAP, sans péjorer la réserve d'amortissements. La moitié de la réserve de réévaluation permet de couvrir, pendant 20 ans, le sur-amortissement engendré par la réévaluation.

M. Cédric Cuanillon (CC) rappelle que, parmi tous les objets du patrimoine administratif, la forêt est considérée comme administrativement utile à la collectivité, par son rôle social et naturel.

Une fiduciaire est venue contrôler ces chiffres. Au vu de l'ampleur de cette réévaluation, elle a confirmé la pertinence de ces décisions. M. Cédric Cuanillon précise que, durant 20 ans, aucune nouvelle réévaluation ne sera autorisée dans ce domaine.

Il informe ensuite l'assemblée que la prochaine étape sera réservée au patrimoine financier, soit les immeubles locatifs dont la Commune pourrait se séparer. Pour cela, elle appliquera une méthode basée sur les flux financiers. De plus, il faudra déterminer la rentabilité des biens à plus long terme, ce qui s'avérera extrêmement technique.

Pour finir, il confirme que la proposition qui a été faite au Conseil général est pragmatique et réaliste ; la législation donne une ligne de conduite très claire.

Vote de prise en considération : la réévaluation du patrimoine administratif est prise en considération par 34 voix contre 5.

PO 16.007 – Postulat « Réévaluation des actifs immobilisés du patrimoine administratif » - Groupe UDC

« Dans le souci d'une approche générale des finances communales, le groupe UDC veut rester fidèle aux principes suivants :

- *Faire établir des outils de gestion correspondant aux réelles possibilités financières de la Commune et mettre en œuvre une politique de transparence quant à l'emploi des deniers publics, soit :*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *Faire établir un constat détaillé des charges communales notamment :*
 - *l'analyse de chaque fonction par l'établissement ou la relecture de cahiers des charges de chaque employé ;*
 - *l'analyse de tous les mandats externes (économique, juridique, sociaux) en veillant à la mise en place régulière d'appels d'offres garantissant ainsi une saine concurrence.*
- *Veiller à ce que l'appareil administratif communal reste modeste et performant avec le principe de faire appel systématiquement à des mandataires externes garants d'une souplesse économique indispensable et susceptibles de s'adapter à la baisse continue du niveau des salaires dans l'économie de marché actuel.*

Ce travail d'analyse devra être effectif avant toutes demandes d'augmentation d'impôts.

Le présent postulat, ainsi que toutes les démarches faites ultérieurement iront dans ce sens, ceci dans un esprit constructif avec, nous l'espérons, la collaboration de tous.

1. Constat d'ambiguïté

Selon la LAB, le but et les missions de l'ECAP sont détournés.

Selon la LAB, l'évaluation faite par cette institution correspond à une valeur intrinsèque de surcroît fort incomplète :

Selon l'article 14 de la LAB, sont exclus de l'assurance donc de l'estimation, notamment :

- a) *la valeur du sol ;*
- b) *la valeur des ouvrages spéciaux de consolidation au dessous du sol (...);*
- c) *terrassement, fondations, canalisations ;*
- d) *aménagements extérieurs ;*
- e) *les avantages résultant de la situation du bâtiment.*

2. But à rechercher

- a) *la valeur de rendement doit être privilégiée ;*
- b) *la valeur cadastrale, basée sur un taux de capitalisation officiel serait une solution appropriée.*

3. Utilisation des données

Les droits d'utilisation de données dont les sources et le travail appartiennent à autrui, en l'occurrence à l'ECAP ne sont pas admissibles en soi.

Un éventuel accord avec cette institution ne pourrait être recevable en regard de la LAB.

4. Données actuelles précaires

Les données fournies par l'ECAP sont précaires par le fait que le monopole de cet établissement est contesté par ses concurrents, sa survie est maintenue que par le fait qu'elle est ancrée dans la prévention et la formation.

La disparition de ce type d'assurance n'est pas à exclure dans le cadre des rapports bilatéraux avec l'union européenne.

Par ailleurs, tous les cantons n'ont pas ce type d'institution paraétatique.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

5. Conséquence de l'ambiguïté

Une estimation basée sur une valeur de rendement peut être inférieure ou supérieure aux approximations issues de l'actuel procédé.

Les conséquences sont que le résultat et prévisions du budget 2017 ne permettent pas une conduite suffisamment fondée des finances de la Commune.

Par conséquent, le budget 2017 tombe dans la caducité.

Par conséquent, le budget 2017 doit être revu et corrigé en urgence.

L'organisation d'une séance extraordinaire du Conseil général est nécessaire au sens du règlement général dans son article 3.24 et ses alinéas de 1 à 4.

6. Injonction

Dès lors, une demande d'un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté est adressée au Conseil communal. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) ajoute qu'il manque des éléments et qu'il ne s'agit pas d'une bonne évaluation.

M. Roby Tschopp (Les Verts) est d'avis que le postulat proposé est intéressant du point de vue théorique, néanmoins la valeur immobilière peut être calculée de différentes manières. Malgré tout, même la méthode préconisée par le groupe UDC, qui est souvent utilisée, pose un problème, car les résultats sont différents suivant l'acheteur. Personne ne loue les biens du patrimoine administratif, c'est pour cela que cette méthode a ses limites. Il pense qu'il est difficile de déterminer la bonne méthode ce soir sur la base d'un postulat. Tout ce qui l'intéresse c'est que le patrimoine de la Commune soit évalué de manière réaliste. La méthode utilisée par le Conseil communal lui paraît correcte, donc il a de la peine à accepter le postulat.

Décision : le postulat est refusé par 33 voix contre 5 et 1 abstention.

7. Budget 2017

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La CGF s'est réunie le 30 novembre dernier pour traiter des points à l'ordre du jour de la séance du Conseil général. Sept membres étaient présents, deux membres excusés.

Elle a pris connaissance du rapport du Conseil communal qui prévoit un résultat à l'équilibre, au centime près. Il ne faut y voir aucune source de satisfaction, puisque ceci ne sera possible que grâce à des prélèvements importants dans deux réserves, la réserve de réorganisation d'une part et la réserve conjoncturelle constituée suite à la revalorisation du patrimoine administratif d'autre part. Sans ces prélèvements, le résultat serait une perte de plus CHF 5'500'000.

La différence entre 2016 et 2017 est de plus de CHF 6'900'000. Que s'est-il passé en une année pour arriver à un tel écart ? C'est le résultat de plusieurs éléments :

- Une révision de l'imposition des frontaliers CHF -2'400'000
- La contribution de la Commune à la péréquation financière CHF -1'200'000
- Salaires des enseignants et coûts du pré- et parascolaire CHF -1'200'000



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *Autres assurances sociales, BSM et amortissements* CHF -1'000'000
- *Moins de prélèvements à la réserve de réorganisation* CHF -1'000'000

La revalorisation du patrimoine administratif tombe à pic pour combler l'important déficit opérationnel de CHF 4'860'000. Sans cette manne quasi-providentielle, nous n'aurions d'autre solution que d'augmenter les recettes via une adaptation du coefficient fiscal. Pour mémoire, 1 point d'impôts correspondant à environ un demi-million de francs de recettes supplémentaires.

La CGF a également relevé quelques autres points :

- *les investissements nets prévus sont élevés, à hauteur de CHF 7'500'000, pour des amortissements de CHF 5'600'000 sans l'amortissement lié à la réévaluation du patrimoine administratif. Une gestion saine voudrait qu'on n'investisse pas plus que le montant des amortissements, mais certains travaux doivent impérativement être exécutés. La CGF ne s'oppose pas à ce montant, tout en rappelant que chacun des projets sera soumis à l'approbation du Conseil général ;*
- *l'effectif du personnel augmentera de 9,1 EPT, dont 3,9 pour les seules structures d'accueil parascolaires, soit une augmentation de 31% pour ce poste. Même si nous avons un certain quota de places d'accueil à respecter, nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'étaler davantage cet objectif dans le temps ;*
- *la dette communale, de CHF 117'000'000 au moment de la fusion, avait été réduite de CHF 23'000'000 au cours de la première législature. Elle remonte de CHF 14'000'000 entre les comptes 2015 et le budget 2017 pour s'établir à CHF 107'000'000, notamment en raison d'un manque de trésorerie de CHF 20'000'000 qu'il va bien falloir emprunter quelque part. L'argent est certes bon marché, mais l'assainissement des finances communales passera tôt ou tard par une réduction de cette dette ;*
- *la CGF regrette la dérive que prennent les comptes communaux, d'autant plus qu'elle provient d'éléments indépendants de ses propres choix et totalement hors de son contrôle. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que l'état des charges cantonales, dont une partie est reportée sur les communes, est le résultat de décisions prises par le Grand Conseil depuis des années, et dont les conséquences n'étaient pas toujours mesurées ou mesurables au moment où ces décisions étaient prises ;*
- *enfin, un certain nombre des éléments mentionnés auparavant n'attendront pas 2017 pour influencer les comptes communaux, il faut s'attendre à des effets sur les comptes 2016 déjà, même s'il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact.*

La CGF n'a pas étudié le budget dans le détail des postes ou des natures. Elle accepte le budget présenté ainsi que les arrêtés y relatifs. »

M. Pascal Truong (PLR) fait part du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC n'est malheureusement plus surpris par les tournures que prennent, année après année, les budgets de notre Commune.

Nous devons une fois de plus constater que les charges imposées par le canton, et sur lesquelles nous n'avons aucune influence, grèvent notre budget. Le vieil adage « qui paie commande » ne semble pas être connu en haut de la colline... ou dans les méandres de l'administration cantonale. Le service de l'enseignement obligatoire s'est-t-il seulement rendu compte que des directeurs avaient été engagés



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

dans les cercles scolaires ? Au risque de perdre le peu d'autonomie organisationnelle qu'il nous reste, n'est-il pas temps de cantonaliser certaines tâches ?...

De manière plus terre à terre, nous constatons que les charges de personnel s'envolent pour CHF 1'500'000 en 2017. Notre groupe s'inquiète des augmentations dans ce domaine, même si notre Commune reste faiblement dotée en comparaison avec d'autres entités neuchâteloises. Nous espérons, c'est bientôt Noël, qu'une nouvelle péréquation nous sera plus favorable. Mais nous ne rêvons plus.

En conclusion, une majorité du groupe PLR-PDC acceptera le budget 2017. Il en sera de même pour les arrêtés concernant la réserve affectée sur la réorganisation et le taux de l'impôt foncier. »

M. André Vallat (PS) présente le rapport du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal pour la clarté et la transparence de son rapport.

Les changements de la fiscalité liés au rééquilibrage entre la Commune et le Canton auraient pu améliorer nos rentrées fiscales d'environ CHF 1'000'000. Mais la Commune n'en profite que dans une moindre mesure, rien qu'en considérant le changement de règle dans l'imposition des frontaliers.

De plus, le montant le plus important de notre déficit réside de loin dans le changement des règles de la péréquation intercommunale qui nous impose CHF 3'300'000. Cependant ce montant est discuté en ce mois de décembre et, dans le meilleur des cas, il pourrait retomber à CHF 1'000'000.

Difficile dans ces conditions de clore un budget. Dans ces circonstances, le Conseil communal a choisi de profiter de la revalorisation de son patrimoine administratif pour justifier le prélèvement nécessaire dans ses réserves, afin d'équilibrer le budget.

Le groupe PS accepte ce budget. Mais il est clair qu'un tel prélèvement dans les réserves de la Commune ne pourra pas et ne devra pas se répéter. Et si les calculs de la péréquation restent inchangés, un repositionnement de la fiscalité communale devra être envisagé, ceci plutôt que d'entamer la qualité des prestations de la Commune. »

M. Roby Tschopp (Les Verts) énonce le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a examiné avec attention le budget 2017 du Conseil communal et la lecture qu'il en fait débouche sur une certaine perplexité, pour ne pas dire une perplexité certaine.

Pour aller d'emblée au sujet le plus controversé, le recours à la réserve conjoncturelle pour équilibrer l'exercice comptable ne convainc pas complètement. En effet, il est particulièrement difficile, dans les circonstances actuelles, de déterminer quelle part de l'excédent de charges doit être imputée à des turbulences certes fortes, mais passagères, et quelle part doit être considérée comme un déséquilibre à moyen terme. Il va de soi qu'un déséquilibre structurel entre charges et recettes ne doit pas s'installer et que des mesures devront être prises sitôt les perspectives clarifiées. D'autre part, il est également clair que notre règlement des finances restreint passablement la marge de manœuvre de notre assemblée en cas de déficit, et qu'il faut bien veiller à ne pas prendre des décisions qui nous lieraient les mains pour le reste de la législature.

Notre groupe pourra être partagé sur l'opportunité de prendre des mesures imminentes plutôt que d'attendre les années à venir, et sa position dépendra également des amendements qui pourraient être adoptés ce soir.

Un autre sujet a occupé, préoccupé même, le groupe des Verts. Il s'agit du soutien aux transports publics. L'effort cumulé du canton et de la Commune est en baisse sensible par rapport à l'année 2016, et la population peut déjà constater la détérioration des prestations, puisque l'horaire 2017 est entré en vigueur il y a huit jours. Cette évolution est incompréhensible. Il faut compter en principe trois ans pour



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

qu'une desserte en transports publics trouve son public. Or, le succès des lignes du Val-de-Ruz est fulgurant. Il est incompréhensible pour les Verts que l'attitude positive de notre population ne soit pas valorisée.

En outre, le Conseil général, tous partis confondus, s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur d'un renforcement des transports publics dans notre Commune. Pour les Verts, il est par conséquent non seulement légitime mais un véritable devoir de revenir à la charge.

Dans cet esprit, les Verts déposent deux postulats, l'un portant sur l'année 2018, du moment que les tractations entre la Commune, le Canton et TransN se déroulent bien avant la discussion du budget par le Conseil général, et l'autre sur les améliorations possibles en 2017. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) rapporte la position du groupe UDC.

« Nous avons pris la position suivante, en regard du postulat déposé pour le point 6, le groupe UDC demande le report de l'acceptation du budget 2017, en relation avec les points 5 et 6 du dernier postulat de notre groupe.

Une estimation basée sur une valeur de rendement peut être inférieure ou supérieure aux approximations issues de l'actuel procédé.

Les conséquences sont que le résultat et prévisions du budget 2017 ne permettent pas une conduite suffisamment fondée des finances de la Commune.

Par conséquent, le budget 2017 tombe dans la caducité.

Par conséquent, le budget 2017 doit être revu et corrigé en urgence.

L'organisation d'une séance extraordinaire du Conseil général est nécessaire au sens du règlement général dans son article 3.24 et ses alinéas de 1 à 4.

Dès lors, une demande d'un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté est adressée au Conseil communal.

Dès lors, le budget 2017 est refusé par le groupe UDC. »

M. Cédric Cuanillon (CC) indique que le Conseil communal n'est pas satisfait de ce budget tel que présenté, il admet totalement qu'un déficit n'est pas admissible. Il rappelle plusieurs dossiers importants, voir « chauds » ainsi que des sommes en jeu importantes qui péjorent la marge de manœuvre. A propos de ces derniers, le Conseil communal peut faire ce qu'il veut, il s'avère que c'est tout de même l'Etat qui décide.

La péréquation intercommunale et son volet de surcharges structurelles (montant cité CHF 3'300'000) font que notre Commune doit payer en 2017 pour les surcharges structurelles des autres communes. A titre d'exemple, il prend Val-de-Travers, commune plus ou moins identique à Val-de-Ruz. Val-de-Travers touche CHF 700'000. Cela représente un différentiel CHF 4'000'000. Cette différence se justifie du fait du taux fiscal appliqué, qui produit un effet de levier. Val-de-Ruz fait des efforts, s'organise bien, son taux fiscal est bas et en finalité devra payer pour les autres. Au contraire, plus une commune dépense, plus elle a besoin d'un impôt fiscal élevé et plus elle en reçoit.

L'école fait partie des domaines d'activité dans lesquels il y a des augmentations de charges. C'est le cas pour Val-de-Ruz car la Commune possède une jeune population (dont elle est fière) mais qui nécessite des écoles et des enseignants. Malheureusement, l'Etat n'aide pas l'administration, notamment pour ce qui concerne les salaires des enseignants où cette dernière n'a pas son avis à donner. Ces éléments amènent à ce que le budget ne soit pas favorable.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il rappelle que le Conseil communal n'a pas d'autre possibilité dans sa gestion courante, comportant peu d'emplois par rapport aux nombres d'habitants et un nombre inférieur d'employés dans l'administration comparé aux autres communes. Concernant la fiscalité, elle n'est non plus pas favorable, les personnes physiques et morales ne sont pas suffisamment en augmentation. De plus, la Commune s'est retrouvée « partenaire », lors du Grand Conseil de l'année passée, de l'infrastructure ferroviaire et elle doit désormais payer la facture qui se montre à CHF 400'000.

M. Cédric Cuanillon (CC) revient à l'époque où il était conseiller communal à la Commune de Fontaines et vice-président du service social de Val-de-Ruz. L'Etat avait alors « sorti de son chapeau » un pot commun pour les charges du service social y compris les collaborateurs, arguant que les villes avaient trop de charges et que le Val-de-Ruz devait payer. Il espère que désormais pour l'école, étant donné que Val-de-Ruz a beaucoup d'enfants, les autres communes vont payer à leur tour.

La Commune penche sur deux dossiers qui devraient aboutir à quelque chose et lui redonner une lueur d'espoir. En termes d'investissements, le Conseil communal est convaincu en premier lieu qu'il a besoin d'entretenir son patrimoine et que, même en temps de crise, il ne faut pas couper les investissements.

Le domaine des structures d'accueil peut porter à discussion, toutefois le Conseil communal n'envisage pas son arrêt.

Pour finir, le prélèvement à la réserve conjoncturelle peut être expliqué. Il faut que des charges supplémentaires arrivent. Il rappelle que la Commune a l'opportunité de faire usage de cette réserve, d'où cette prévision au budget, et qu'il faudra pouvoir le justifier ultérieurement au niveau des comptes. Si l'Etat venait à changer la péréquation, il va de soi que ce ne sera pas un montant de CHF 4'800'000 qui sera prélevé, le but n'étant pas de faire un bénéfice.

M. Jan Villat (PLR) fait une remarque à titre personnel.

« Force est de constater que notre Commune boucle l'exercice budgétaire avec un déficit d'environ CHF 5'000'000 d'excédents sur CHF 80'000'000 de charges, soit 6%. C'est énorme, c'est sans doute trop, c'est du moins trop à mes yeux.

Je me permets une rapide comparaison avec l'État de Neuchâtel et son récent budget déficitaire de CHF 50'000'000. Si l'État se permettait comme nous 6% d'excédents de charges, on parlerait de CHF 132'000'000 de déficit, et il n'aurait pas été accepté par le Grand Conseil.

Dès lors, j'entends bien les diverses explications du Conseil communal ainsi que les pistes évoquées dans ce rapport bien structuré. Mais ces pistes restent trop vagues à mon sens. Il me manque un véritable catalogue de mesures, sans tabous et sans parti-pris, à l'image des 73 idées que notre Exécutif nous avait présentées il y a trois ans (12 décembre 2013) sous le titre « Mesures de consolidation financière ». Et au vu de la situation actuelle, l'application de certaines de ces mesures pourrait ou devrait déjà être à l'ordre du jour.

Pour ces raisons, je refuserai l'entrée en matière sur ce budget. »

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) demande que M. Jan Villat présente son amendement à l'assemblée afin d'avoir des explications de la part du Conseil communal et demande une suspension de séance dans le but de réfléchir avant d'aller dans la discussion de détail.

M. Jan Villat (PLR) prend la parole à titre personnel pour faire part d'un amendement.

Il estime que le Conseil communal va trop loin en allant chercher l'intégralité du déficit. Selon lui, ce choix comporte des dommages collatéraux gênants. Premièrement, il dit que l'on pourrait inscrire presque tout ou n'importe quoi sous n'importe quelle rubrique, sachant que l'on est prêts à adapter dans la foulée le prélèvement à la réserve. Néanmoins, il a confiance en ce qui a été présenté.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Deuxièmement, il trouve qu'en présentant un budget artificiellement équilibré, on contourne les mécanismes de frein à l'endettement que la Commune s'était fixés. Pour ces raisons, il propose un amendement qui ramène le prélèvement au niveau de l'effort en matière de péréquation intercommunale vécu ces deux dernières années selon le point 3 du rapport du Conseil communal.

« Ce montant de CHF 2'200'000 correspond à l'évolution de l'effort en matière de péréquation intercommunale vécu ces deux dernières années (selon point 3 du rapport). Le solde doit être considéré comme un véritable déficit - et traité comme tel - et non comme une situation purement conjoncturelle. »

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que le Conseil communal ne détourne en aucun cas la situation car c'est la base légale qui l'oblige. CHF 32'000'000 est une somme conséquente, qui va se retrouver au bilan au même endroit que la fortune de la Commune. Au sens technique, pour le Conseil communal ce n'était pas de cacher le déficit. Il est vrai qu'une autre réglementation autorise jusqu'à 5% du capital propre, dans le cas présent, en fin 2015, ces 5% représentent environ CHF 2'200'000. Dans l'amendement qui est proposé, la somme serait supérieure. Si l'année prochaine le Conseil communal ne trouve pas CHF 5'000'000, il n'aura plus le droit à une marge de manœuvre et les impôts augmenteront de dix points.

Il informe l'assemblée que le Conseil communal se donne une marge de manœuvre technique, car il s'agit bel et bien d'un déficit et de trouver CHF 5'000'000 sur le marché des capitaux.

En plus de cela, la proposition d'amendement obligerait à diminuer les investissements, choix pour lequel le Conseil communal n'a pas opté.

La présidente suspend la séance.

A la reprise des débats, **M. Pierre-André Studer (PS)** prend la parole et remercie la présidente d'avoir suspendu la séance. Il annonce que le groupe PS refusera l'amendement dans la mesure où il trouve qu'il vaut mieux privilégier les investissements. Néanmoins, les avis dans le groupe sont partagés car il faudra trouver d'autres solutions. Il ajoute qu'en fonction des commentaires faits par la Commission de gestion et des finances, il serait important que cette dernière amène des mécanismes afin de permettre d'entrevoir et de régler les problèmes à travers le budget.

M. Roby Tschopp (Les Verts) informe l'assemblée que le groupe des Verts sera partagé sur l'amendement. Une part est d'avis que du moment que l'on touche à la réserve, autant le faire comme il faut et l'autre part pense qu'il faut commencer à prendre acte de la réalité budgétaire de la Commune. Dans tous les cas, si le budget est accepté, le groupe proposera deux postulats.

M. Pascal Truong (PLR) indique que le groupe PLR-PDC refusera l'amendement. Le budget est un acte politique, sans être un chèque en blanc mais il aura des impacts techniques sur l'année à venir. Il tient à rappeler que des mesures d'économie peuvent également ramener un budget à l'équilibre, sans nécessairement passer par des hausses d'impôts.

Décision : l'amendement est refusé par 29 voix contre 8 et 1 abstention. (1 personne absente)

M. Pascal Truong (PLR) demande une précision quant au point, 31320.00, page 20, rubrique « Honoraires de conseillers externes ».

M. Armand Blaser (CC) répond qu'initialement il y avait une certaine somme pour un animateur culturel, chargé de coordonner les actions sur les manifestations. Au vu de la situation budgétaire, cette somme a été ramenée à CHF 30'000.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Décisions :

Arrêté 1 : approuvé par 32 voix contre 7 et 0 abstention.

Arrêté 2 : approuvé par 34 voix contre 5 oppositions et 0 abstention.

Arrêté 3 : approuvé par 32 voix contre 5 oppositions et 2 abstentions.

PO16.005 – Postulat : « Retour à un soutien solide aux transports publics en 2018 » - Groupe des Verts

« Le Conseil général demande au Conseil communal de prévoir au budget 2018 un soutien solide aux transports publics, comparable par son ampleur à la situation de 2016, part cantonale et communale consolidées. »

PO16.006 – Postulat : « Comblent les lacunes en matière de transports publics en 2017 déjà » - Groupe des Verts

« Le Conseil général demande au Conseil communal d'examiner toutes les mesures susceptibles de combler les lacunes les plus criantes en matière de desserte du Val-de-Ruz par les transports publics, à l'exemple des trous de l'horaire de la ligne 421 pendant les périodes de vacances scolaires, en 2017 déjà, quitte à solliciter les crédits complémentaires nécessaires. »

Mme Chloé Douard (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts, comme l'a déjà mentionné M. Roby Tschopp, dépose deux postulats concernant les transports publics.

En effet, le montant accordé aux transports publics a été réduit de CHF 600'000 à CHF 220'000 entre le budget 2016 et celui de 2017. Cette différence a pour effet une détérioration de la desserte au Val-de-Ruz, notamment pour la ligne 421 que je prends donc en exemple.

En une année, la fréquentation de cette ligne a beaucoup augmenté, ce qui démontre bien qu'avec une offre adéquate, la population joue le jeu et fait l'effort d'utiliser les transports publics.

Malheureusement, cet élan a été coupé puisque de nombreuses courses ont été supprimées avec l'entrée en vigueur de l'horaire 2017. Le succès de la pétition concernant la ligne 421, qui a récolté plusieurs centaines de signatures en quelques jours, devrait être prise comme un signal sérieux par notre assemblée puisqu'il montre bien que l'offre en transports publics est un sujet qui tient à cœur à la population de Val-de-Ruz.

Comme les commandes sont déjà passées et les horaires 2017 en vigueur, une augmentation du budget 2017 n'aurait malheureusement pas l'effet escompté. C'est pourquoi, le premier postulat concerne le budget 2018 et demande qu'un soutien comparable à celui de 2016 soit prévu pour les transports publics.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le second postulat demande au Conseil communal d'examiner si des améliorations pour l'horaire 2017 sont tout de même possibles, par exemple pour les trous à l'horaire de la ligne 421 durant les vacances scolaires, et, si tel est le cas, de faire en sorte que ces améliorations puissent être mises en œuvre.

Etant donné que tous les partis s'étaient prononcés en faveur des transports publics pendant leur campagne électorale, nous espérons que nos propositions recevront un bon accueil. »

M. Pascal Truong (PLR) souhaite faire part de quelques commentaires du groupe PLR-PDC. Il dit être convaincu que les transports publics doivent exister à Val-de-Ruz ; sauf que la situation financière n'est pas adéquate et que le canton est le décideur. Il souhaiterait avoir plus de détails sur le taux d'occupation de la ligne 421 et savoir si cette nouvelle occupation s'est faite au détriment d'autres lignes. Néanmoins, il refusera le postulat du groupe des Verts.

M. Laurent Debrot (Les Verts) répond à M. Pascal Truong (PLR) en disant être étonné de la réponse du groupe PLR-PDC car les détails nécessaires ont été donnés.

M. Armand Blaser (CC) souhaite faire quatre remarques :

- 1) Les changements intervenus dans les horaires 2017, en vigueur depuis huit jours, montrent une dégradation importante pendant les vacances scolaires. Quant aux périodes scolaires, elles sont satisfaisantes. A partir de ce constat, le Conseil communal comprend les réactions qui se manifestent via un postulat des Verts ainsi que la pétition lancée.
- 2) Le Conseil communal invite les conseillers généraux à ne pas se tromper de cible. Effectivement, pour mettre sur pied l'horaire 2017, de nombreux dialogues sont nécessaires avec l'Etat et l'entreprise TransN. Ce dialogue, notamment avec l'Etat, n'a pas pu avoir lieu, malgré les demandes écrites et orales ainsi que les propositions faites en juin restées sans suite. Il explique que pour l'horaire 2016, lorsque la Commune a dit sa volonté de faire une offre complémentaire, le Canton avait préparé un premier horaire qui permettait de chiffrer les coûts de production et, au moment où la Commune s'est mise en route pour le compléter, les cartes ont été redistribuées et un deuxième horaire a fait son apparition. Les coûts de production de ce dernier ont également été chiffrés et la Commune a pris à sa charge la différence, qui s'élevait à CHF 600'000. Il informe que cet exercice n'a pas été possible pour 2017 malgré le fait qu'il était prévu de verser CHF 280'000. Il désire relever que si le clash ayant eu lieu en 2015 était compréhensible (l'Etat devait mettre tous ses efforts sur l'organisation de l'horaire de la ligne de chemin de fer Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds), pour l'exercice 2017, le Conseil communal est navré.
- 3) Une délégation du Conseil communal a rencontré le 8 décembre 2016, M. Laurent Favre (conseiller d'Etat) et M. Olivier Baud (chef du service des transports). Cette rencontre a été menée dans un esprit positif en se tournant vers l'avenir pour rappeler que les conférences régionales (CRT) participent activement à la planification des prestations des transports publics sur la base de leurs connaissances des besoins des différents types de clients et de leurs motifs de déplacement. Les CRT sont consultées lors de questions liées aux transports publics. A la suite de l'entrevue du 8 décembre 2016, le Conseil communal a demandé, pour la confection de l'horaire 2018, de se retrouver le plus vite possible d'ici à fin mars-début avril et d'arriver à cette séance avec des propositions concrètes. Il relève aussi que, lors de cette séance, le Canton a mis plus d'argent sur la desserte de la ligne 421, environ CHF 140'000 de part supplémentaire. A cette occasion, la Commune de Val-de-Ruz a rappelé au canton que grâce à une petite analyse faite sur les transports scolaires entre le Val-de-Ruz et le Mail, elle avait pu trouver des synergies avec des suppressions de trajets, amenant à une économie de CHF 80'000. De plus, il informe qu'à l'avenir le Canton doit faire des économies et, pour les transports publics, il envisage d'en faire une de CHF 1'400'000. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'il mette plus d'argent. Le Conseil général



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

demande au Conseil communal, via le premier postulat, de mettre un effort équivalent à celui de 2016, qui était de CHF 600'000. Le Conseil communal avait convenu de cette somme, dans le but de lancer le processus. L'intention 2017 du Conseil communal était de CHF 300'000. Néanmoins, ce n'est plus possible d'en faire plus car, en se substituant à chaque fois à l'Etat, ce sera une démarche sans fin.

Il trouverait intéressant d'améliorer la situation sans dépenser plus. De ce fait, le premier postulat est refusé.

- 4) Concernant le deuxième postulat, il précise que dès qu'un horaire est publié, la Commune ne peut plus le retoucher. Il est inutile de modifier une course. Une action possible serait d'ajouter quelque chose, la plupart des gens consultant les horaires de manière électronique. L'action du Conseil communal sera fonction de la décision du Conseil général par rapport au postulat des Verts. Pour finir, il ajoute que la situation durant les vacances se dégrade énormément d'après les comptages faits avant le changement d'horaire sur cette ligne (qui voit en général 1'300 personnes par jour dont un tiers d'étudiants).

M. Roby Tschopp (Les Verts) considère la réponse très intéressante. La maladie du canton de Neuchâtel est touchée du doigt. Les Autorités, tant au niveau communal que cantonal, donnent l'impression de se battre l'une contre l'autre au lieu de se battre ensemble. Néanmoins, le contribuable qui utilise la ligne ne se demandera pas de qui vient la décision, il est simplement mal pris en charge. Lorsque les parents de la Fontenelle vont en réunion, le secrétariat dit que c'est la Commune qui décide des horaires. De ce fait, il demande une décision courageuse du Conseil communal ainsi que des recherches de solutions.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) informe que le groupe UDC appuie les deux postulats car il s'agit d'une priorité.

Décisions :

PO16.005 : approuvé par 21 voix contre 18.

PO16.006 : approuvé par 20 voix contre 18 et 1 abstention

PO 16.008 – Postulat « Refus de l'actuel budget 2017 » - Groupe UDC

« En regard du postulat déposé pour le point 6 de l'ordre du jour, le groupe UDC demande le report de l'acceptation du budget 2017 en relation avec les points ci-dessous et particulièrement en relation avec les points 5 et 6.

Ci-dessous, reprise du contenu du postulat déposé ce jour sous le point 6 de l'ordre du jour :

Dans le souci d'une approche générale des finances communales, le groupe UDC veut rester fidèle aux principes suivants :

- *Faire établir des outils de gestion correspondant aux réelles possibilités financières de la Commune et mettre en œuvre une politique de transparence quant à l'emploi des deniers publics, soit :*
- *Faire établir un constat détaillé des charges communales notamment :*
 - l'analyse de chaque fonction par l'établissement ou la relecture de cahiers des charges de chaque employé ;
 - l'analyse de tous les mandats externes (économique, juridique, sociaux) en



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

veillant à la mise en place régulière d'appels d'offres garantissant ainsi une saine concurrence.

- *Veiller à ce que l'appareil administratif communal reste modeste et performant avec le principe de faire appel systématiquement à des mandataires externes garants d'une souplesse économique indispensable et susceptibles de s'adapter à la baisse continue du niveau des salaires dans l'économie de marché actuel.*

Ce travail d'analyse devra être effectif avant toutes demandes d'augmentation d'impôts.

Le présent postulat, ainsi que toutes les démarches faites ultérieurement iront dans ce sens, ceci dans un esprit constructif avec, nous l'espérons, la collaboration de tous.

1. Constat d'ambiguïté

Selon la LAB, le but et les missions de l'ECAP sont détournés.

Selon la LAB, l'évaluation faite par cette institution correspond à une valeur intrinsèque de surcroît fort incomplète :

Selon l'article 14 de la LAB, sont exclus de l'assurance donc de l'estimation, notamment :

- a) *la valeur du sol ;*
- b) *la valeur des ouvrages spéciaux de consolidation au dessous du sol (...);*
- c) *terrassement, fondations, canalisations ;*
- d) *aménagements extérieurs ;*
- e) *les avantages résultant de la situation du bâtiment.*

2. But à rechercher

- a) *la valeur de rendement doit être privilégiée ;*
- b) *la valeur cadastrale, basée sur un taux de capitalisation officiel serait une solution appropriée.*

3. Utilisation des données

Les droits d'utilisation de données dont les sources et le travail appartiennent à autrui, en l'occurrence à l'ECAP ne sont pas admissibles en soi.

Un éventuel accord avec cette institution ne pourrait être recevable en regard de la LAB.

4. Données actuelles précaires

Les données fournies par l'ECAP sont précaires par le fait que le monopole de cet établissement est contesté par ses concurrents, sa survie est maintenue que par le fait qu'elle est ancrée dans la prévention et la formation.

La disparition de ce type d'assurance n'est pas à exclure dans le cadre des rapports bilatéraux avec l'union européenne.

Par ailleurs, tous les cantons n'ont pas ce type d'institution paraétatique.

5. Conséquence de l'ambiguïté

Une estimation basée sur une valeur de rendement peut être inférieure ou supérieure aux approximations issues de l'actuel procédé.

Les conséquences sont que le résultat et prévisions du budget 2017 ne permettent pas une conduite suffisamment fondée des finances de la Commune.

Par conséquent, le budget 2017 tombe dans la caducité.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Par conséquent, le budget 2017 doit être revu et corrigé en urgence.

L'organisation d'une séance extraordinaire du Conseil général est nécessaire au sens du règlement général dans son article 3.24 et ses alinéas de 1 à 4.

6. Injonction

Dès lors, une demande d'un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté est adressée au Conseil communal. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) admet que la façon d'intervenir par un postulat n'est pas la meilleure. Néanmoins, le groupe UDC veut émettre un signal d'alarme. La Commune doit prendre des mesures drastiques pour éviter une augmentation de l'impôt, même s'il semble qu'elle aura de la peine à y échapper.

M. Jan Villat (PLR) a l'impression que ce postulat demande de voter une deuxième fois le budget alors que l'assemblée a déjà pris position sur ce dernier. Il n'en voit pas l'intérêt.

M. Christian Blandenier (PLR) espère que les auteurs de ce postulat, qui parlent d'être cohérents, le soient. Il ne comprend pas que, après l'approbation des deux postulats du groupe des Verts, celui-ci soit présenté.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) précise qu'il ne s'agit pas d'économies aveugles et qu'il y a des priorités.

Décision :

PO16.008 : refusé par 34 voix contre 5.

8. Plan financier et des tâches 2018-2022

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La CGF s'est réunie le 30 novembre dernier pour traiter des points à l'ordre du jour de la séance du Conseil général. Sept membres étaient présents, deux membres excusés.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt et une certaine inquiétude du PFT 2018-2022 présenté par le Conseil communal. Inquiète pourquoi ? Parce que d'une part on annonce un besoin croissant en personnel et d'autre part des déficits récurrents entre CHF 2'000'000 et CHF 3'000'000 et ce sans tenir compte de futurs reports de charges de l'Etat sur les communes.

L'augmentation du personnel concernera surtout le parascolaire, avec une augmentation de plus de 6 EPT (+38%) – une nécessité pour satisfaire au taux de couverture des besoins préscolaire et parascolaire – et, dans une moindre mesure, les travaux publics.

Le rapport mentionne les six priorités du Conseil communal pour les années à venir, parmi lesquelles la réalisation du premier plan d'aménagement communal, le développement de parcs éoliens et la mise en place de la zone industrielle du Chillou. Il compte notamment sur cette dernière pour augmenter le nombre de postes de travail et les recettes fiscales. Il n'est cependant fait aucune mention du maintien d'une fiscalité supportable dans cette liste de priorités, ce qu'on peut regretter.

Les analyses sur lesquelles repose le rapport contiennent de nombreuses incertitudes susceptibles d'influencer fortement les finances communales. Mentionnons par exemple la nouvelle péréquation



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

financière, qui nous serait favorable mais dont personne ne connaît aujourd'hui les effets, ou encore les inévitables reports de charges de l'Etat. On a aussi pris pour hypothèse une augmentation annuelle de 4% des charges d'aide sociale, soit 22% jusqu'en 2022, ce qui paraît excessif au vu de la précarité des finances, tant communales que de l'Etat.

Côté investissements, grâce aux réserves constituées, ceux-ci et leur financement pourront être garantis, même si nous avons relevé qu'ils nous paraissent exagérément élevés, particulièrement pour 2018 et 2019 avec respectivement CHF 13'500'000 et CHF 17'600'000.

Enfin, une éventuelle adaptation de la fiscalité est suspendue au report de charges de l'Etat et à la levée des incertitudes mentionnées précédemment. L'hypothèse d'un report de CHF 2'500'000 ajoutés au déficit chronique de CHF 2'000'000 – CHF 3'000'000 correspondrait à une hausse de 10 points du coefficient, ce qui semble difficilement acceptable. »

M. André Vallat (PS) fait part du rapport du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal pour la qualité de ce rapport et accepte ce plan pour la prochaine législature.

Cependant, le groupe PS tient à faire part de son étonnement en ce qui concerne la prévision des efforts de travail dédiés à l'énergie, soit 0.3 EPT.

En effet, la plupart des partis se sont engagés dans l'amélioration de l'autonomie énergétique. Et, dans ce cadre, rien que les projets éoliens et photovoltaïques vont demander un suivi régulier nécessaire important. A cela s'ajoute le soutien à toutes les ambitions d'économie d'énergie, comme par exemple, en ce qui concerne l'éclairage public.

Le groupe PS interviendra donc sur ce point au moment où il l'estimera nécessaire. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) présente le rapport du groupe des Verts.

« Les Verts ont pris connaissance avec intérêt de la proposition de plan financier et des tâches pour ces cinq prochaines années.

Avec la pression, voir l'acharnement, que les majorités élues, tant au niveau fédéral que cantonal, mettent sur les finances de leur pré carré, il devient de plus en plus difficile pour les collectivités publiques ou parapubliques, qui se trouvent à l'avant dernier échelon de la chaîne alimentaire, soit juste avant le citoyen, de boucler leur budgets et encore plus de faire des prévisions à moyen terme.

Nous voyons deux variables qui ne devraient justement pas trop varier :

- l'accroissement de la population qui devra inéluctablement se répercuter sur un renforcement de l'administration ;
- l'augmentation modeste des rentées fiscales.

Il s'en suit un déficit chronique de plus de CHF 2'500'000 que le Conseil communal renonce dogmatiquement à compenser avec une augmentation d'impôts.

Augmentation d'impôts, de quatre à cinq points, alignant simplement la Commune à la moyenne cantonale. Ni plus, ni moins !



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour justifier ce déficit permanent, le Conseil communal utilise la méthode Coué en misant sur une nouvelle péréquation qui ne pourra être que favorable à la Commune. Et mise sur l'utilisation de réserves comptables.

Structures d'accueil

Nous prenons acte que le nombre d'EPT par habitant est parmi les plus bas du canton et nous nous réjouissons que les effectifs qui augmenteront le plus seront dans le domaine du parascolaire, permettant, nous l'espérons de combler son retard.

Eolien

Un autre point réjouissant et que notre groupe salue avec grande satisfaction, c'est la volonté de nos Autorités d'être un partenaire important dans la construction des futurs parcs éoliens sur le territoire communal en investissement massivement dans les projets.

Pourtant, nous regrettons que son engagement en forces vives ne soit pas à la hauteur de ses ambitions. Il nous paraît impossible de mener une politique énergétique avec une dotation de 0,3 EPT. Politique visant à terme, ni plus ni moins, l'autonomie énergétique et plébiscitée par tous les partis politiques. Nous encourageons fermement le Conseil communal à se doter aussi de moyens humains en rapport à sa détermination.

Déchèterie

L'évocation d'un crédit important concernant une déchèterie unique nous réjouit car cela fait quatre ans que nous attendons un rapport à ce sujet, mais nous inquiète par son libellé succinct. En effet, nous ne sommes pas convaincus qu'un seul emplacement réponde aux besoins de la population et, d'autre part, nous espérons que nos Autorités auront évalué les opportunités d'un rapprochement avec la ou les déchèteries des communes voisines. Nous comptons aussi une vision plus novatrice de la Commune en matière de gestion des déchets, qui devrait passer par un encouragement à la réutilisation ou à la réparation de nos objets en fin de vie ainsi qu'à la responsabilisation des grands distributeurs.

Gare Cernier

Notre groupe regrette enfin que le plan financier et des tâches n'évoque pas la future et probable gare de Cernier et du quartier qui pourrait se profiler dans son environnement. La décision du Conseil fédéral devrait tomber en 2019 et sonner le début de la phase d'étude de détail. Il aurait été bon que le Conseil communal se donne quelques moyens pour entrer activement dans le projet.

En conclusion, notre groupe se réjouit de découvrir un rapport plus concret à la lecture du prochain plan de législature. »

M. Jan Villat (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC prend acte non sans un certain effroi du plan financier 2018-2022.

Nous ne pouvons que constater que le déficit de l'année 2017 – pourtant officiellement équilibré – s'inscrit dans la durée et que de sérieuses et douloureuses mesures seront probablement incontournables et ce même si la péréquation communale devait peut-être devenir plus raisonnable à l'avenir.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous invitons le Conseil communal à prendre le taureau par les cornes et à envisager sans tarder toutes les mesures possibles en matière d'optimisation d'économie. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) désire parler d'un point fondamental, le point B : développer au moins deux des trois parcs éoliens. Il signale que le groupe UDC fera tout pour éviter ces installations qui dénaturent le paysage et ne représentent aucune valeur énergétique. Tous les moyens seront utilisés pour contrer cette démarche déjà bien avancée.

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que ce plan financier et des tâches est une ligne de conduite, un inventaire de la situation. Si la facture de l'aide sociale s'avérait moins élevés que prévu, le Conseil communal sera le premier à être heureux. Il confirme que l'inventaire des investissements est effectivement maintenu. En termes d'énergie, il entend bien que pour certains 0.3 EPT n'est pas suffisant. La population de la Commune de Val-de-Ruz croît de manière évidente, ce qui engendre l'adaptation des structures d'accueil. Le Conseil communal n'y a pas mentionné une augmentation de l'impôt, mais il ne le cache pas non plus. M. Cédric Cuanillon (CC) admet ne pas comprendre les remarques concernant la non visibilité de la gare RER à Cernier, dans tous les cas prévue en 2030. Pour finir, au sujet des déchèteries, il confirme qu'une réponse viendra ultérieurement.

M. Laurent Debrot (Les Verts) prend la parole afin de revenir sur le point de la gare de Cernier, dans le but de rappeler les dates. Les études commenceront en 2019 pour un début des chantiers en 2023. Il précise que les CCF ne commenceront pas leur chantier tant que la Commune n'aura pas donné son feu vert. Elle doit se décider rapidement et commencer à réfléchir.

M. Cédric Cuanillon (CC) informe M. Laurent Debrot (Les Verts) que cette question figure dans le plan directeur régional.

Prise en considération du rapport : le rapport est pris en considération par 33 voix contre 5 et 1 abstention.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour des installations photovoltaïques.

Lors de la séance de commission, le Conseil communal n'a pas manqué de nous faire part de son intention de voir la Commune de Val-de-Ruz développer ses propres installations. Il est également à relever que, selon le rapport soumis, la Commission communale consultative de l'énergie s'est prononcée favorablement pour un tel développement de l'énergie photovoltaïque, notamment pour des puissances allant jusqu'à 30 kWc, valeur seuil pour l'obtention de la rétribution unique de Swissgrid et permettant l'autoconsommation. Les deux installations, qui sont l'objet de la demande du crédit d'engagement qui vous est soumise, respectivement sur le toit de l'extension de la Fontenelle et à la STEP de la Rincieure, répondent pleinement à ce critère.

Le facteur de l'autoconsommation a été un argument important pour la Commission de gestion et des finances lorsqu'a été évoqué le retour sur investissement de la demande qui vous est faite. En effet, cela permet d'éviter le risque de réinjecter le courant produit dans le réseau pour un prix inférieur au coût réel, tout en permettant un approvisionnement à moindre frais. De plus, le choix de limiter la puissance installée à 30 kWc permet, comme dit précédemment, de rester dans les limites de la rétribution unique,



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

évitant ainsi l'incertitude que représente la rémunération finale de la RPC, de par son importante liste d'attente.

Cette demande de crédit d'engagement pour des installations photovoltaïques présentant ainsi le double avantage de poursuivre la politique énergétique initiée dans la Commune (servant ainsi également d'exemple pour des particuliers tentés par des investissements similaires), tout en permettant à celle-ci de réaliser des économies sur sa consommation électrique, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité des membres présents. Celle-ci vous recommande donc l'acceptation de la demande de crédit d'engagement qui vous est soumise par le Conseil communal. »

M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC, dans sa séance de préparation, a étudié la demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cette demande s'inscrit parfaitement dans la ligne que recherche notre Commune pour tendre vers l'autonomie énergétique de Val-de-Ruz, en utilisant judicieusement les toits des bâtiments communaux et plus particulièrement ceux du collège de la Fontenelle et de la STEP de La Rincieure.

La pose de panneaux photovoltaïques présente plusieurs avantages qui font actuellement sens au vu des dossiers qu'il y aura probablement à traiter ces prochains temps. En effet :

- ceux-ci profitent de la gratuité du soleil ;
- ils évitent les effets pervers de la pollution lumineuse ;
- ils sont sans danger pour le vol des chauves-souris et par la même de leur survie ;
- discrets, ils respectent par leur fonctionnement la quiétude des riverains.

Que demander de plus d'une source qui ne s'épuisera jamais à l'échelle du temps humain ?

Dans sa phase de réalisation, je ne peux que solliciter le Conseil communal à s'approcher d'entreprises locales qui sont à même d'assurer ce travail en lieu et place d'entreprises externes. Au vu de ce qui précède, le groupe PLR-PDC soutiendra la demande de crédit proposée. »

M. Cédric Senn (PS) lit le rapport du groupe PS.

« L'énergie solaire est une énergie inépuisable. Le soleil offre 10'000 fois plus d'énergie que le monde n'en consomme durant la même période. Cela signifie qu'une heure d'ensoleillement sur la terre entière couvre les besoins annuels en énergie de la population mondiale.

Une étude datant de 2002 précise qu'avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits et façades les plus ensoleillés de Suisse, on arriverait à couvrir environ 35% des besoins en électricité pour notre pays.

Une fois en place et avec un minimum d'entretien, les panneaux photovoltaïques garantissent une production d'électricité pendant au moins 30 ans.

Les bâtiments communaux possèdent de grandes surfaces de toit encore inexploitées sur lesquelles l'installation de panneaux photovoltaïques peut être rentable.

L'autre grand avantage des toits communaux est qu'ils permettent de pratiquer l'autoconsommation avec des bâtiments gros consommateurs d'énergie tels que La Fontenelle ou la STEP, ceci permettant de consommer la production d'électricité quand il y a des besoins.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Avec cette solution d'autoconsommation, nous avons une meilleure rentabilité que de réinjecter l'électricité dans le réseau. Même si plusieurs réalisations communales ont déjà été effectuées, le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques est loin d'être épuisé dans notre Commune.

Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit qui fait avancer d'un petit pas le projet d'autonomie énergétique de la Commune. »

Mme Chloé Douard (Les Verts) donne l'avis du groupe des Verts.

« Il est inutile de répéter ce qui vient d'être dit, le groupe des Verts va évidemment suivre le projet. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) fait part de l'opinion du groupe UDC.

« Le groupe UDC partage l'avis du groupe des Verts et est favorable à ce projet. »

M. François Cuche (CC) remercie les membres présents de l'accueil réservé à ce projet. Trois offres seront demandées auprès de partenaires locaux pour l'installation de ces panneaux photovoltaïques. Il conclut en précisant qu'une partie du travail pourra être réalisé à l'interne, ce qui représente une économie de CHF 1'500 pour la STEP et de 5% de la valeur pour La Fontenelle.

Vote d'entrée en matière : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Décision : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture est accepté à l'unanimité.

10. Réponse au postulat PO13.002 « Agenda 21 »

M. Daniel Geiser (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« L'Agenda 21 est un concept extrêmement large dont nul ne conteste les bonnes intentions, preuve en est sa ratification par plus de 170 pays dans le monde, après le Sommet de la Terre à Rio en 1992. L'idée est d'appliquer les notions de durabilité à tous les niveaux de la société.

S'il n'est pas contesté que les grandes lignes soient inscrites dans les documents principaux des pays, dont la Suisse, et de nos cantons, le bon sens doit prévaloir dès qu'il s'agit de l'évoquer au niveau local.

Je rappelle que nous vivons dans une région qui applique déjà, sans devoir mettre en place une administration monstre, un certain nombre de règles du développement durable. En effet, chaque fois que nous abordons un sujet particulier (par exemple dans le domaine de l'aménagement du territoire), des éléments le concernant sont introduits dans la discussion que ce soit par une personne ou un groupe politique. C'est le jeu de la démocratie.

C'est dans ce contexte que le groupe PLR-PDC admet que les éléments déjà en place au niveau cantonal sont suffisants (Constitution, LFinEC) et qu'il convient de ne pas créer, encore plus particulièrement dans les temps qui courent, un processus administratif excessif en la matière.

Le groupe PLR-PDC acceptera donc le classement du postulat. »

M. Alain Lugon (Les Verts) présente le rapport du groupe des Verts.

« Dans son rapport, le Conseil communal rappelle à juste titre que les approches empruntées pour la mise en œuvre du développement durable à l'échelon communal sont très diverses et ne portent pas toujours le nom d'Agenda 21 local.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Fort de ce constat, le Conseil communal nous propose une version light de l'Agenda 21, en s'inspirant d'Agendas 21 existants en Suisse romande, et en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs pour lancer des démarches participatives qui devront déboucher sur des actions concrètes.

Si notre groupe peut souscrire à la démarche proposée, il se permet néanmoins de rappeler qu'une politique ambitieuse de développement durable, plébiscitée par tous les partis politiques, nécessite non seulement de bonnes idées et de bonnes volontés, mais également des moyens humains et financiers pour coordonner et porter un tel processus.

La question sensible des moyens à affecter est certes peut-être un peu délicate à aborder aujourd'hui, au moment de voter un budget que le Conseil communal juge difficile, mais le développement durable ne peut se planifier uniquement par beau temps économique, il doit faire partie des outils de pilotage également en cas de gros temps.

La Commune peut apporter une pierre importante à l'édifice du développement durable. Elle le fait déjà en s'engageant fortement pour les énergies renouvelables. Elle peut également amener beaucoup en matière de promotion du commerce local, de renforcement du lien social ou de promotion de la biodiversité.

A titre d'exemple, les agriculteurs du Val-de-Ruz s'impliquent depuis plus de 15 ans pour amener de la biodiversité dans nos campagnes en s'investissant activement dans l'Ecoréseau du Val-de-Ruz, ils attendent à juste titre de leurs Autorités qu'elles s'engagent également dans ce sens, en pratiquant par exemple un entretien plus extensif des espaces publics, ou en luttant contre les plantes à problème sur les talus.

Nous sommes persuadés que le thème du développement durable mérite mieux que des discours et qu'il doit se nourrir de réalisations concrètes. En ce sens, la Commune se doit de jouer un rôle de moteur pour motiver ses citoyens à faire le développement durable, dans l'esprit du film « Demain ».

En l'état, notre groupe est partagé quant à l'opportunité de classer ce postulat, tiraillé entre la volonté de suivre la proposition du Conseil communal et celle d'ancrer plus solidement la notion d'Agenda 21 local dans un programme communal. La liberté de vote prévaudra donc au sein de nos rangs. »

Mme Florence Aebi (PS) fait part du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste est très partagé par le rapport qui lui a été soumis, si bien que ses membres choisiront leur vote quant à savoir s'ils souhaitent ou non classer le postulat PO13.002.

A titre personnel, je refuserai ce classement. Je ne pense en effet pas que le développement de la thématique de l'agenda 21 doive être lié à l'élaboration du Plan directeur régional (PDR) et du Plan d'aménagement local (PAL) qui en découle. Je me permets donc, au nom d'une partie du groupe socialiste, de proposer une nouvelle fois au Conseil communal de réfléchir à différentes mesures à prendre dans un avenir proche qui s'insèrent dans les principes de développement durable d'un agenda 21.

Notre Commune, comme la majorité des autres communes de Suisse, peut offrir des incitations supplémentaires à ses citoyens, sans gros investissements, afin que ceux-ci puissent s'exprimer sur les questions qui entourent un Agenda 21 communal et soient amenés à prendre des mesures indispensables en faveur du développement durable.

Les incitations par la Commune peuvent se faire par exemple en matière de communication. Je trouverais ainsi souhaitable que notre administration prenne du temps pour communiquer de manière plus régulière sur les horaires des transports publics, et incite nos citoyens à réduire leurs déchets et à consommer de manière responsable, par exemple. C'est avec de la persévérance, et une meilleure communication, ou une communication soutenue que les projets se développent. Osons avoir une politique ambitieuse à ce sujet, quoi que cela implique comme efforts, même sans budget spécifique. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Armand Blaser (CC) dit que tous les membres du Conseil communal pourraient relayer ce rapport car il touche un grand nombre d'unités. Ce dernier veut éviter la phase où il serait tenté de mandater un bureau. Il veut enrichir la réflexion et s'engage à faire le nécessaire sans trop dépenser.

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne l'avis de ceux qui vont s'opposer au postulat. Il précise que ce dernier demandait la mise en place d'un Agenda 21 local, or toutes les personnes qui ont pris la parole (y compris le Conseil communal dans son rapport) parlent d'Agenda 21. Cependant il y a une différence fondamentale entre les deux. En 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio, il a été décidé du développement durable qui s'axait sur deux axes.

L'Agenda 21, qui était destiné aux pays, cantons, régions et communes. Val-de-Ruz fait très bien son travail d'Agenda 21. Par contre, lorsque les pays ont accepté de partir dans ce défi, ils ont exprimé le fait qu'ils étaient d'accord de jouer le jeu en tant qu'autorités et de faire leur part du chemin mais ils souhaitaient aussi que la population soit partie prenante. C'est pour cela qu'ils ont développé le principe d'Agenda 21 local.

Il s'agit d'une démarche participative, où les personnes de la population font des propositions concrètes. Par exemple, faire brouter des moutons sur le bord de routes et de faire un méchoui à la fin de l'année. La commune de Neuchâtel a décidé de faire 21 projets, mais ces derniers ont été proposés par la population. Il n'y a aucune intention de la part de la Commune là derrière.

M. Armand Blaser (CC) remercie M. Laurent Debrot (Les Verts) des précisions amenées. Maintenant, il est également question d'un agenda 2030. Ce dernier est plus l'affaire des pays que des cantons ou des communes. La Confédération a d'ailleurs signé cet agenda.

Décision : le postulat est classé par 23 voix contre 7 et 9 abstentions.

11. Demande de délai pour la réponse au postulat PO15.008 « Analyse de la situation de la jeunesse à Val-de-Ruz »

M. Jean-Philippe Junod (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a traité la demande du Conseil Communal lors de sa séance de préparation du 12 décembre dernier et acceptera le report du délai demandé pour le postulat PO15.008. »

M. Roby Tschopp (Les Verts) rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a examiné l'argumentaire du Conseil communal, a pris note des petits pas qui ont été faits et est bien conscient du délai serré. De ce fait, il lui accordera volontiers un délai supplémentaire. »

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) indique qu'elle répondra également aux questions légitimes posées dans l'intervalle.

Décision : la demande de délai pour la réponse au postulat PO15.008 « Analyse de la situation de la jeunesse à Val-de-Ruz » est approuvée à l'unanimité.

12. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

13. Résolutions, interpellations et questions

Q16.009 « Les impacts négatifs d'une déchetterie unique ont-ils été étudiés ? » - Roby Tschopp.

« La lecture du plan financier et des tâches 2018-2022 nous apprend qu'un investissement d'un million et demi de francs pour l'aménagement d'une déchetterie unique est prévu par le Conseil communal. On peut en déduire que les réflexions sont bien avancées à ce sujet.

Question :

Le Conseil communal a-t-il évalué l'impact environnemental de la multiplication des déplacements individuels motorisés entre les différents villages et la future déchetterie ainsi que les conséquences de ce projet sur les personnes ne disposant pas d'un véhicule individuel ? »

M. Christian Hostettler (CC) choisit de répondre à la question.

Les réflexions sont en cours, des propositions vont être présentées dans le courant de la nouvelle année. Il rappelle que les personnes qui n'ont pas de véhicule peuvent déjà faire appel aux travaux publics.

14. Communications du Conseil communal

M. François Cuche (CC) informe l'assemblée de l'évènement suivant :

- Le mardi 20 décembre 2016 dès 16h30, inauguration de l'extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane.

Au nom du Conseil communal, il souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à tous les membres du Conseil général.

La présidente lève la séance à 22h47.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

C. Ammann Tschopp

C. Senn